

Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Laurent MICHEL
Responsable régional études
laurent.michel@volkswind.com

Allan BLARDONE
Chargé d'études
allan.blardone@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20% de notre production électrique. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 19,3% en 2021 et devrait atteindre 40% en 2030.
(Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte)
- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (31,1%) après l'énergie hydraulique (49,7%).
Source : RTE, bilan électrique 2021
- Objectif d'installation de +135 GW min de puissance tirée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaires en 2050, contre 37 GW en 2022.
Source : RTE

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22,3 GW** ont été installés :



En région Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **2,8 GW**. Au 30 juin 2024, **1,2 GW** ont été installés :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale.

Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DE L'AUBEPINE (BEURIZOT, BOUSSEY ET VESVRES)

MARS 2025

N°2

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Dans ce cadre, des études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été réalisées et confirment la faisabilité d'un projet éolien sur ce secteur.

Nous souhaitons que vous deveniez acteurs de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de l'exposition afin d'échanger ensemble sur le projet éolien.

Laurent MICHEL
Responsable régional études

Retrouvez toutes les informations du projet sur



<https://parc-eolien-boussey.fr/>



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition à venir

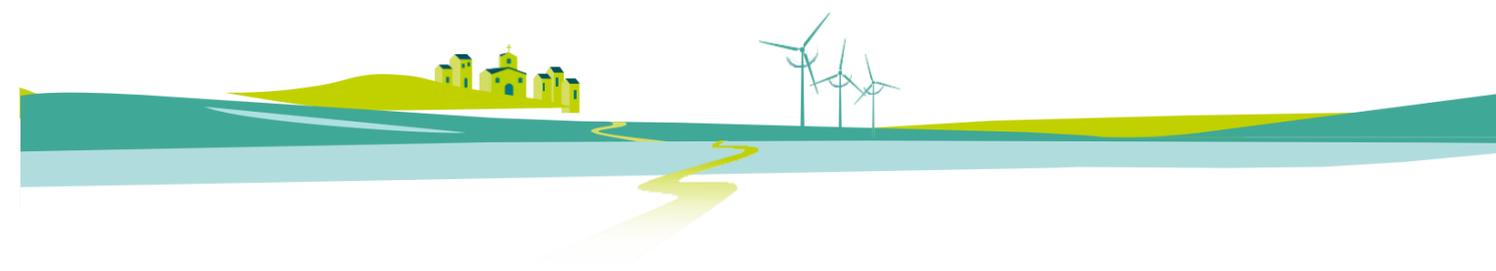
Dans le cadre de notre démarche de concertation avec les habitants et acteurs locaux, nous souhaitons mettre en place une seconde exposition du 26 au 27 mars 2025.

L'objectif de ces permanences est de favoriser le dialogue autour du projet, de partager des informations régulières sur son avancement et de recueillir vos avis, idées et suggestions.

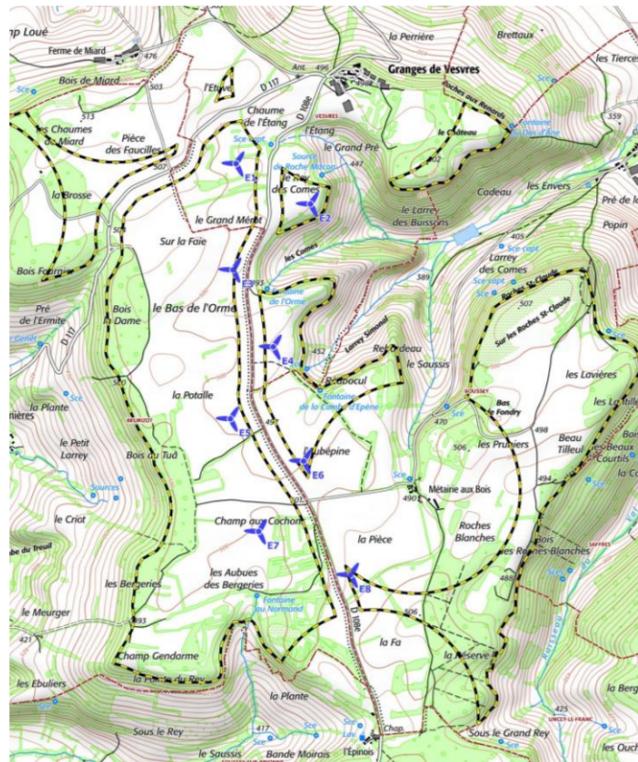
Nous vous proposons donc deux permanences d'information à la mairie de Vesvres :

- le mercredi 26 mars de 16h à 20h
- le jeudi 27 mars de 10h à 14h

Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter les résultats d'études, l'implantation du projet, des photomontages ainsi que les partenariats possibles avec les riverains du projet et la population. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.



PRÉSENTATION DU PROJET



L'implantation retenue

L'implantation retenue comporte **8 éoliennes** avec une plage de puissance comprise entre **4,5 et 5,9 MW**, soit une puissance totale du parc de **36 à 47,2 MW**.

La partie Est de la zone de projet n'a pas été retenue pour l'implantation des éoliennes. En effet, les impacts naturalistes et paysagers sont moins importants en positionnant les éoliennes le long de la route au centre du plateau.

Un site sans contraintes majeures

L'analyse a confirmé que la zone ne présente aucune contrainte rédhibitoire.

Des conditions favorables pour la production d'énergie renouvelable

Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.

Une approche responsable et équilibrée

Ce choix reflète une démarche rigoureuse visant à concilier les besoins en énergie renouvelable, le respect de l'environnement et les préoccupations des habitants.

LES ETUDES

Environnementale

Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2023 pour la réalisation des études environnementales sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an (2023-2024), permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Mât de mesure

Un mât de mesure de 80 mètres de haut a été installé au mois d'avril 2024 au centre de la zone d'étude sur la commune de Boussey, pour une durée de 12 mois.

Ce mât temporaire est équipé de capteurs permettant de collecter des données météorologiques, comme la vitesse et la direction du vent ainsi que des données environnementales (notamment l'activité des chauves-souris en altitude).

La mise en place du mât a été réalisée dans le respect des normes environnementales et de sécurité. À la fin des 12 mois d'étude, il sera démonté et le site sera intégralement remis en état (printemps 2025).

Paysagère

Ce volet se compose de trois parties : Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

La campagne acoustique a été réalisée par un expert acousticien du 23 octobre au 13 novembre 2024 afin de caractériser l'ambiance sonore (sans les éoliennes) au droit des habitations riveraines du projet.

Il modélisera ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour et +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien effectuera de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation en vigueur. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

Focus

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

319

Emplois créés

En équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 101 en Côte-d'Or l'année de la construction.

396 000 €

Retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

9 000 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

PRÉFAISABILITÉ

2023-2024

CONCEPTION

2024-2025

INSTRUCTION

2025-2026

CONSTRUCTION

2028-2030

EXPLOITATION

2030 - 2050

DÉMANTÈLEMENT

2050

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité
- Rencontre avec les propriétaires-exploitants

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Mât de mesure
- Compilation des résultats

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

- Remise en état du site